

**RÉPUBLIQUE DU NIGER**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT PERMANENT**

L'École Nationale d'Administration (ENA), dans le cadre de ses missions de formation professionnelle supérieure et de recherche appliquée, lance un avis de recrutement pour un poste d'enseignant(e) permanent(e) au sein du département « Administration Publique » (AP).

**1. Profil recherché**

Le candidat devra réunir les conditions suivantes :

- **Avoir une formation de base en économie ou en droit, complétée par un diplôme de formation spécialisée en management obtenu dans une école reconnue dans ce domaine, ou par un Doctorat en management ;**
- Maîtriser les principes de l'andragogie (pédagogie destinée aux adultes) ;
- Avoir une aptitude avérée au travail en équipe et à la collaboration ;
- Justifier d'une bonne maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint, navigation Internet etc.) ;
- Être âgé(e), de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2026.

**2. Grade d'accueil**

- **Assistant** : pour les titulaires d'un Master II ou d'un DESS ;
- **Enseignant principal adjoint** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD.
- **Enseignant principal** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD ayant exercé pendant au moins 10 ans dans un établissement public de formation de même rang que l'ENA

**3. Description des fonctions**

Placé(e) sous l'autorité de la Direction de la Formation et du Chef du département « **Administration Publique** », l'enseignant permanent exercera la fonction de Chef de l'unité pédagogique management et aura pour missions principales :

- Assurer l'animation pédagogique des cours à tous les niveaux de l'ENA, selon le calendrier établi par le Chef de département ;
- Encadrer et corriger les travaux des élèves ;
- Exécuter toute autre tâche pédagogique ou administrative confiée par la hiérarchie.

Plus spécifiquement, le/la candidat(e) retenu(e) sera chargé(e) de :

1. Dispenser des cours de management ;
2. Assurer des sessions de perfectionnement et de recyclage au profit des agents de l'État, de ses démembrements et d'autres institutions requérantes ;
3. Mener des travaux de recherche sur des thématiques relevant de son champ de compétence, en lien avec la direction de la recherche ;
4. Participer régulièrement aux conseils de section et à toute autre réunion organisée par la direction générale ou les directions techniques ;

5. Contribuer à toute autre activité requise par la hiérarchie.

#### **4. Atouts souhaités**

Une expérience dans le domaine de l'enseignement constituerait un atout important pour le poste.

#### **5. Pièces constitutives du dossier de candidature**

Le dossier devra comprendre :

- Une demande manuscrite, datée et signée, adressée à la Directrice générale de l'ENA ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale attestant l'aptitude au poste, datant de moins de trois (3) mois ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations exigés ;
- Un curriculum vitae certifié sincère avec trois (3) références ;
- Une copie légalisée de la carte de l'ANPE ;
- Un extrait légalisé d'acte de naissance ou jugement supplétif.

#### **6. Dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés à l'ANPE ou au secrétariat de la Direction générale de l'ENA, au plus tard le **jeudi 10 septembre 2026 à 17h**, sous pli fermé portant la mention :

**« École Nationale d'Administration (ENA) – Recrutement enseignant permanent – Département Administration Publique »**

#### **7. Conditions générales du recrutement**

- Un comité, institué par la Directrice générale de l'ENA, procédera à une présélection sur dossier. Les trois (3) meilleurs candidats seront convoqués pour un entretien ;
- À l'issue de l'entretien, le/la candidat(e) retenu(e) sera nommé(e) au poste d'Assistant ou d'Enseignant principal adjoint, par décision du Président du Conseil d'administration de l'ENA, sur proposition de la Directrice générale ;
- Il/elle sera mis(e) à la disposition du département pédagogique concerné ;
- Un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de deux (2) ans renouvelables sera signé entre les parties avec possibilité d'un CDI au bout des 2 ans ;
- La carrière de l'enseignant permanent sera régie par la loi portant statut autonome des enseignants permanents de l'ENA.

**RÉPUBLIQUE DU NIGER**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT PERMANENT**

L'École Nationale d'Administration (ENA), dans le cadre de ses missions de formation professionnelle supérieure et de recherche appliquée, lance un avis de recrutement pour un poste d'enseignant(e) permanent(e) au sein du département « Finances Publiques » (FP).

**1. Profil recherché**

Le candidat devra réunir les conditions suivantes :

- **Être titulaire du diplôme de niveau III de l'ENA en finances-trésor, ou d'un Master 2 recherche ou d'un Doctorat en finances publiques, économie publique, économie appliquée ou droit public ;**
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement supérieur, au sein d'un établissement public à caractère administratif, scientifique, culturel et technique de niveau équivalent à l'ENA, ou d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les services financiers du ministère des Finances ou d'une commune urbaine ;
- Maîtriser les principes de l'andragogie (pédagogie destinée aux adultes) ;
- Avoir une aptitude avérée au travail en équipe et à la collaboration ;
- Posséder une solide connaissance du Cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA ;
- Maîtriser les outils informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint, navigation internet, etc.) ;
- Être âgé(e) de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2026.

**2. Grade d'accueil**

- **Assistant** : pour les titulaires d'un Master II ou d'un DESS ;
- **Enseignant principal adjoint** : pour les titulaires d'un Doctorat
- **Enseignant principal** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD ayant exercé pendant au moins 10 ans dans un établissement public de formation de même rang que l'ENA

**3. Description des fonctions**

Placé(e) sous l'autorité de la Direction de la Formation et du Chef du département « Finances Publiques », l'enseignant permanent aura pour missions principales :

- Assurer l'animation pédagogique des cours à tous les niveaux de l'ENA, selon le calendrier établi par le Chef de département ;
- Encadrer et corriger les travaux des élèves ;
- Exécuter toute autre tâche pédagogique ou administrative confiée par la hiérarchie.

Plus spécifiquement, le/la candidat(e) retenu(e) sera chargé(e) de :

1. Dispenser des cours en finances publiques, comptabilité de l'État, techniques de recettes et de dépenses, et comptabilité des matières ;
2. Assurer des sessions de perfectionnement et de recyclage au profit des agents de l'État, de ses démembrements et d'autres institutions requérantes ;
3. Mener des travaux de recherche sur des thématiques relevant de son champ de compétence, en lien avec la direction de la recherche ;
4. Participer régulièrement aux conseils de section et à toute autre réunion organisée par la direction générale ou les directions techniques ;
5. Contribuer à toute autre activité requise par la hiérarchie.

#### **4. Atouts souhaités**

Une bonne connaissance des politiques fiscales et budgétaires du Niger, ainsi que de la gestion axée sur les résultats appliquée aux finances publiques, notamment en matière d'élaboration des projets annuels de performance (PAP), de suivi et de rédaction du Rapport Annuel de Performance (RAP), constituerait un atout supplémentaire.

#### **5. Pièces constitutives du dossier de candidature**

Le dossier devra comprendre :

- Une demande manuscrite, datée et signée, adressée à la Directrice générale de l'ENA ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale attestant l'aptitude au poste, datant de moins de trois (3) mois ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations exigés ;
- Un curriculum vitae certifié sincère avec trois (3) références ;
- Une copie légalisée de la carte de l'ANPE ;
- Un extrait légalisé d'acte de naissance ou jugement supplétif.

#### **6. Dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés à l'ANPE ou au secrétariat de la Direction générale de l'ENA, au plus tard le **jeudi 10 septembre 2026 à 17h**, sous pli fermé portant la mention :

**« École Nationale d'Administration (ENA) – Recrutement enseignant permanent »**

## **7. Conditions générales du recrutement**

- Un comité, institué par la Directrice générale de l'ENA, procédera à une présélection sur dossier. Les trois (3) meilleurs candidats seront convoqués pour un entretien ;
- À l'issue de l'entretien, le/la candidat(e) retenu(e) sera nommé(e) au poste d'Assistant ou d'Enseignant principal adjoint, par décision du Président du Conseil d'administration de l'ENA, sur proposition de la Directrice générale ;
- Il/elle sera mis(e) à la disposition du département pédagogique concerné ;
- Un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de deux (2) ans renouvelables sera signé entre les parties avec possibilité d'un CDI au bout des 2 ans ;
- La carrière de l'enseignant permanent sera régie par la loi portant statut autonome des enseignants permanents de l'ENA

**RÉPUBLIQUE DU NIGER**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT PERMANENT**

L'École Nationale d'Administration (ENA), dans le cadre de ses missions de formation professionnelle supérieure et de recherche appliquée, lance un avis de recrutement pour un poste d'enseignant(e) permanent(e) au sein du département « Gestion » (GST).

**1. Profil recherché**

Le candidat devra réunir les conditions suivantes :

- **Être titulaire d'un Master II, d'un diplôme de niveau III de l'ENA, ou d'un Doctorat/PhD en comptabilité (générale, analytique, des sociétés, etc.), en finance-banque, en gestion des entreprises ou en sciences de gestion ;**
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement supérieur et/ou la formation professionnelle, au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique de niveau équivalent à l'ENA ;
- Avoir une bonne maîtrise des méthodes d'andragogie ;
- Avoir de bonnes aptitudes au travail en équipe ;
- Être âgé(e) de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2026.

**2. Grade d'accueil**

- **Assistant** : pour les titulaires d'un Master II ou d'un DESS ;
- **Enseignant principal adjoint** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD.
- **Enseignant principal** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD ayant exercé pendant au moins 10 ans dans un établissement public de formation de même rang que l'ENA.

**3. Description des fonctions**

Placé(e) sous l'autorité de la Direction de la Formation et du Chef du département « Gestion », l'enseignant permanent aura pour missions principales :

- Assurer l'animation pédagogique des cours à tous les niveaux de l'ENA, selon le calendrier établi par le Chef de département ;
- Encadrer et corriger les travaux des élèves ;
- Exécuter toute autre tâche pédagogique ou administrative confiée par la hiérarchie.

Plus spécifiquement, le/la candidat(e) retenu(e) sera chargé(e) de :

1. Dispenser des cours de comptabilité, de finance et de gestion des entreprises, en adaptant l'enseignement théorique aux réalités pratiques de l'environnement professionnel ;
2. Assurer des sessions de perfectionnement et de recyclage au profit des agents de l'État, de ses démembrements et d'autres institutions requérantes ;
3. Mener des travaux de recherche dans le cadre de la mise à jour des enseignements et des productions scientifiques, suivant l'évolution de la science et des connaissances, en lien avec la direction de la recherche ;
4. Participer régulièrement aux conseils de section et à toute autre réunion organisée par la direction générale ou les directions techniques ;

5. Contribuer à toute autre activité requise par la hiérarchie.

#### **4. Atouts souhaités**

Le sens de l'intégrité, de l'honnêteté et de la rigueur professionnelle, une excellente qualité de communication écrite et orale, de rigueur intellectuelle et d'esprit de synthèse, ainsi qu'une bonne santé mentale et psychologique, constitueraient des atouts supplémentaires pour le poste.

#### **5. Pièces constitutives du dossier de candidature**

Le dossier devra comprendre :

- Une demande manuscrite, datée et signée, adressée à la Directrice générale de l'ENA ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale attestant l'aptitude au poste, datant de moins de trois (3) mois ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations ;
- Un curriculum vitae certifié sincère ;
- Une copie légalisée de la carte de l'ANPE ;
- Un extrait légalisé d'acte de naissance ou jugement supplétif.

#### **6. Dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés à l'ANPE ou au secrétariat de la Direction générale de l'ENA, au plus tard le **jeudi 10 septembre 2026 à 17h**, sous pli fermé portant la mention :

**« École Nationale d'Administration (ENA) – Recrutement enseignant permanent – Département Gestion »**

#### **7. Conditions générales du recrutement**

- Un comité, institué par la Directrice générale de l'ENA, procédera à une présélection sur dossier. Les trois (3) meilleurs candidats seront convoqués pour un entretien ;
- À l'issue de l'entretien, le/la candidat(e) retenu(e) sera nommé(e) au poste d'Assistant ou d'Enseignant principal adjoint, par décision du Président du Conseil d'administration de l'ENA, sur proposition de la Directrice générale ;
- Il/elle sera mis(e) à la disposition du département pédagogique concerné ;
- Un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de deux (2) ans renouvelables sera signé entre les parties avec possibilité d'un CDI au bout des 2 ans ;
- La carrière de l'enseignant permanent sera régie par la loi portant statut autonome des enseignants permanents de l'ENA.

**RÉPUBLIQUE DU NIGER**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT PERMANENT**

L'École Nationale d'Administration (ENA), dans le cadre de ses missions de formation professionnelle supérieure et de recherche appliquée, lance un avis de recrutement pour un poste d'enseignant(e) permanent(e) en droit au sein du département « **Institutions et Droit** » (ID).

**1. Profil recherché**

Le candidat devra réunir les conditions suivantes :

- **Être titulaire du diplôme de niveau III de l'ENA en travail et sécurité sociale, ou d'un Master 2 recherche ou d'un Doctorat ou PhD en droit public, droit privé ou science politique ;**
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement supérieur, au sein d'un établissement public à caractère administratif, scientifique, culturel et technique de niveau équivalent à l'ENA, ou d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans les juridictions, les services juridiques de l'administration publique ;
- Maîtriser les principes de l'andragogie (pédagogie destinée aux adultes) ;
- Avoir une aptitude avérée au travail en équipe et à la collaboration ;
- Posséder une solide connaissance justifiée du droit constitutionnel, du droit administratif et des institutions politiques et administratives du Niger ;
- Maîtrise justifiée des outils informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint, navigation internet, etc.) ;
- Être âgé(e) de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2026.

**2. Grade d'accueil**

- **Assistant** : pour les titulaires d'un Master II ou d'un DESS ;
- **Enseignant principal adjoint** : pour les titulaires d'un Doctorat ou PhD
- **Enseignant principal** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD ayant exercé pendant au moins 10 ans dans un établissement public de formation de même rang que l'ENA

**3. Description des fonctions**

Placé(e) sous l'autorité de la Direction de la Formation et du Chef du département « **Institutions et Droit** » (ID), l'enseignant permanent aura pour missions principales :

- Assurer l'animation pédagogique des cours à tous les niveaux de formation de l'ENA, selon le calendrier établi par le Chef de département ;
- Encadrer et corriger les travaux de recherches des élèves ;

- Exécuter toute autre tâche pédagogique ou administrative confiée par la hiérarchie.

Plus spécifiquement, le/la candidat(e) retenu(e) sera chargé(e) de :

1. Dispenser des cours en droit constitutionnel, droit administratif, institutions politiques et administratives, droit civil, droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit des sociétés;
2. Assurer des sessions de perfectionnement et de recyclage au profit des agents de l'État, de ses démembrements et d'autres institutions requérantes ;
3. Mener des travaux de recherche sur des thématiques relevant de son champ de compétence, en lien avec la direction de la recherche ;
4. Participer régulièrement aux conseils de section et à toute autre réunion organisée par la direction générale ou les directions techniques ;
5. Contribuer à toute autre activité requise par la hiérarchie.

#### **4. Atouts souhaités**

Une bonne connaissance des réformes institutionnelles et de la gouvernance administrative du Niger, ainsi que du droit communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO, du droit OHADA et de la jurisprudence administrative, constituerait un atout supplémentaire.

#### **5. Pièces constitutives du dossier de candidature**

Le dossier devra comprendre :

- Une demande manuscrite, datée et signée, adressée à la Directrice Générale de l'ENA ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale attestant l'aptitude au poste, datant de moins de trois (3) mois ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations ;
- Un curriculum vitae certifié sincère avec trois (3) références ;
- Une copie légalisée de la carte de l'ANPE ;
- Un extrait légalisé d'acte de naissance ou jugement supplétif.

#### **6. Dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés à l'ANPE ou au secrétariat de la Direction générale de l'ENA, au plus tard le **jeudi 10 septembre 2026 à 17h**, sous pli fermé portant la mention :

**« École Nationale d'Administration (ENA) – Recrutement enseignant permanent – Département Institutions et Droit »**

## **7. Conditions générales du recrutement**

- Un comité, institué par la Directrice générale de l'ENA, procédera à une présélection sur dossier. Les trois (3) meilleurs candidats seront convoqués pour un entretien ;
- À l'issue de l'entretien, le/la candidat(e) retenu(e) sera nommé(e) au poste d'Assistant ou d'Enseignant principal adjoint, par décision du Président du Conseil d'administration de l'ENA, sur proposition de la Directrice générale ;
- Il/elle sera mis(e) à la disposition du département pédagogique concerné ;
- Un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de deux (2) ans renouvelables sera signé entre les parties avec possibilité d'un CDI au bout des 2 ans ;
- La carrière de l'enseignant permanent sera régie par la loi portant statut autonome des enseignants permanents de l'ENA

**RÉPUBLIQUE DU NIGER**  
**CABINET DU PREMIER MINISTRE**  
**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

**AVIS DE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT PERMANENT**

L'École Nationale d'Administration (ENA), dans le cadre de ses missions de formation professionnelle supérieure et de recherche appliquée, lance un avis de recrutement pour un poste d'enseignant(e) permanent(e) au sein du département « Problèmes Humains et Langues » (PHL).

**1. Profil recherché**

Le candidat devra réunir les conditions suivantes :

- **Être titulaire d'un Master, d'un Doctorat ou d'un PhD en Lettres ;**
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'enseignement, au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique de niveau équivalent à l'ENA ;
- Avoir une bonne connaissance en andragogie ;
- Avoir une bonne capacité à travailler en équipe ;
- Avoir une bonne connaissance informatique des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint, etc.) et de la navigation internet ;
- Être honnête et intègre ;
- Être âgé(e) de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2026.

**2. Grade d'accueil**

- **Assistant** : pour les titulaires d'un Master II ou d'un DESS ;
- **Enseignant principal adjoint** : pour les titulaires d'un Doctorat.
- **Enseignant principal** : pour les titulaires d'un Doctorat ou d'un PhD ayant exercé pendant au moins 10 ans dans un établissement public de formation de même rang que l'ENA

**3. Description des fonctions**

Placé(e) sous l'autorité de la Direction de la Formation et du Chef du département « Français », l'enseignant permanent aura pour missions principales :

- Assurer l'animation pédagogique des cours à tous les niveaux de l'ENA, selon le calendrier établi par le Chef de département ;
- Encadrer et corriger les travaux des élèves ;
- Exécuter toute autre tâche pédagogique ou administrative confiée par la hiérarchie.

Plus spécifiquement, le/la candidat(e) retenu(e) sera chargé(e) de :

1. Dispenser le cours de français et le cours de technique d'expression ;
2. Dispenser des cours de perfectionnement et de recyclage des agents de l'État, de ses démembrements et de toute autre institution qui en exprime le besoin ;

3. Mener des recherches sur des thématiques, en relation avec la direction de la recherche ;
4. Encadrer les élèves dans l'élaboration de leurs travaux des vacances, de rapports de stage et de mémoires ;
5. Participer régulièrement aux conseils de section et à toute autre réunion organisée par la direction générale ou les directions techniques.

#### **4. Atouts souhaités**

Une bonne connaissance du système nigérien, de bonnes compétences comportementales, ainsi qu'une expérience dans l'encadrement et le suivi des travaux des élèves, constitueraient des atouts supplémentaires pour le poste.

#### **5. Pièces constitutives du dossier de candidature**

Le dossier devra comprendre :

- Une demande manuscrite, datée et signée, adressée à la Directrice générale de l'ENA ;
- Une lettre de motivation ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat de nationalité nigérienne ;
- Un certificat de visite et contre-visite médicale attestant l'aptitude au poste, datant de moins de trois (3) mois ;
- Copies légalisées des diplômes et attestations ;
- Un curriculum vitae certifié sincère avec trois (3) références ;
- Une copie légalisée de la carte de l'ANPE ;
- Un extrait légalisé d'acte de naissance ou jugement supplétif.

#### **6. Dépôt des dossiers**

Les dossiers doivent être déposés à l'ANPE ou au secrétariat de la Direction générale de l'ENA, au plus tard le **jeudi 10 septembre 2026 à 17h**, sous pli fermé portant la mention :

**« École Nationale d'Administration (ENA) – Recrutement enseignant permanent –  
Département Français »**

#### **7. Conditions générales du recrutement**

- Un comité, institué par la Directrice générale de l'ENA, procédera à une présélection sur dossier. Les trois (3) meilleurs candidats seront convoqués pour un entretien ;
- À l'issue de l'entretien, le/la candidat(e) retenu(e) sera nommé(e) au poste d'Assistant ou d'Enseignant principal adjoint, par décision du Président du Conseil d'administration de l'ENA, sur proposition de la Directrice générale ;
- Il/elle sera mis(e) à la disposition du département pédagogique concerné ;
- Un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de deux (2) ans renouvelables sera signé entre les parties avec possibilité d'un CDI au bout des 2 ans ;
- La carrière de l'enseignant permanent sera régie par la loi portant statut autonome des enseignants permanents de l'ENA.